maire de Maintenay, a fait publier dans le journal *La France Nouvelle*, un article des plus violents et des plus grossiers contre le gouvernement de la République.

» ARRÊTE :

» Article 1er. — M. le baron René de France, maire de Maintenay, est suspendu de ses fonctions pour deux mois.

» Art. 2. — M. le sous préfet de Montreuil est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

» *Le Préfet*,

» Signé : BIHOURD.

»S'il eût été pris deux jours plus tard, votre arrêté se serait enrichi d'un nouveau considérant, car en revendiquant devant un fonctionnaire de la République le droit de faire respecter cette vieille balançoire qu'on nomme le Décalogue, je sentais bien que je commettais un crime irrémissible. Que voulez vous ? Mes ancêtres m'ont légué un blason fleurdelysé avec cette devise : *recto tramite*, et j'entends demeurer fidèle à l'emblème comme à la devise.

»Les habitants de Maintenay pensent que cela ne m'empêche pas de m'occuper utilement de leurs affaires; mais la République désespère de trouver en moi l'un des plats valets qu'elle recherche; et en cela elle ne se trompe pas.

»Il n'y a pas encore deux ans que vous m'avez frappé de la même peine, pour avoir osé prétendre qu'un maire, n'étant pas privé de ses droits civiques, pouvait comme tout autre citoyen signer une pétition en faveur des religieux menacés; deux mois après, mes concitoyens me voyaient avec plaisir présider le bureau au conseil général, et, cette fois comme tant d'autres, ma commune donnait une sérieuse majorité au candidat désagréable à la République. Vous voyez que ceux que vous frappez ne meurent pas toujours du coup. Serez vous plus heureux aujourd'hui ? C'est possible; en tout cas, j'ai la satisfaction de tomber en stigmatisant la honte de nos maîtres.

»L'article qui me vaut l'honneur d'une suspension vous paraît violent et grossier. C'est-il plus que le verdict du jury de la Seine ? Plus que la virulente interruption de M. le député Maret ? Non, certes; et ce n'est pas moi qui ai trouvé la sanglante épithète de Vitellius, ni qui ai dénoncé le premier la bande Mussali. Mais en signalant l'un et l'autre à l'indignation des lecteurs de la *France nouvelle*, j'ai accompli un acte de salubrité sociale, et les foudres de la R. F. prouvent, en tombant sur moi, que j'ai touché juste.

»Elles ne briseront pas ma plume et elles ne m'empêcheront pas, comme délégué sénatorial, de voter dimanche pour les candidats que je crois les plus dévoués à la Religion, à la France et au Roi.

»Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée,

»Baron RENÉ DE FRANCE,

«Maire suspendu de Maintenay.»

Béthune. — M. l'avocat-général Chaloupin a donné lundi ses conclusions dans l'affaire des héritiers de l'abbé Wourme contre la ville de Béthune.

On se rappelle que M. l'abbé Wourme avait donné à la ville les immeubles dans lesquels est actuellement établie l'école communale, à la condition que cette école serait gratuite et dirigée à perpétuité par des Frères des écoles chrétiennes.

La ville ayant jugé à propos de laïciser ses écoles, les héritiers de l'abbé Wourme ont demandé la révocation de la donation pour inexécution des conditions imposées par le donateur.

M. l'avocat-général Chaloupin a conclu à la révocation de cette donation et à la confirmation, sur ce point, du jugement du tribunal de Béthune.

Ce magistrat a su rendre justice à la générosité d'un prêtre, mort à l'hôpital après s'être dépouillé de tout son bien, pour assurer aux enfants pauvres les bienfaits de l'instruction. L'organe du ministère public a eu des paroles sévères pour apprécier l'oubli que la municipalité de Béthune avait fait de ses engagements, et des actes par lesquels elle les avait répudiés.

Il y a quelque courage, en ce moment, à s'exprimer ainsi, et les paroles indépendantes et fermes de M. Chaloupin auront d'autant plus d'autorité qu'elles émanent d'un de nos adversaires politiques.

Amiens. — Sur la plainte des administrateurs de la Banque de Prêts à l'industrie, le directeur de la succursale amiénoise, M. L... vient d'être arrêté sous l'inculpation de détournements s'élevant, paraît-il, à une somme de 90,000 fr.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 JANVIER. — Julia Seynaeve, rue de France, maisons Gonce. — Adéline Hespel, rue de Condé, cour Vroman, 35. — Charles Vanelslande, rue d'Alma, fort Frasez, 16. — Germaine Legrain, rue de Ma Campagne, 8. — Albert Descamps, rue de l'Epeule, 206. — Auguste Catelain, rue du Pile, impasse Nabuchodonosor, maison Dhalluin. — Louis Bernard, rue St-Amand, cour Drouve, 2. Alfred Druart, rue Pellart, 98. — Louis Moulart, rue des Fossés, 36. — Ursule Malfait, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 3. —Blanche Vandeginste, rue de la Guinguette, 18. — Georges Delescluse, rue Inkermann, 7. — Georges Vervaut, rue Solférino, cour Dehailly.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 9 JANVIER. — Léonie Duhayon, 25 ans, lingère, place Ste-Elisabeth, 5. — Irma Lorthioir, 1 an, rue de la Chapelle-Carrette, 12. — Hiacinthe Houzet, 83 ans, propriétaire, rue de l'Hommelet, 30. — Joséphine Baigneaux, 54 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 201. — Desplanque, présenté sans vie, rue de Lannoy, cour du Blanc-Four, 2. Zulma Mahieu, 1 an, rue de France, maisons Tilge-Duflos. — Alodie Vraux, 21 ans, rattacheuse, rue des Anges, 16. — Théodule Lescaut, 66 ans, militaire en retraite et médaillé, Hospice-Civil. — Louise Wille, 19 ans, sans profession, rue des Loups, 12, — Hélène Lippens, 1 mois, rue des Couteaux, maisons Vergotte, 5. —Pierre Jambon, 46 ans, journalier, Hôtel-Dieu.— Céline Delreux, 41 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELCROIX-HOUZET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Hyacinthe-Joséphe HOUZET, veuve de Monsieur François DELCROIX, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1882, dans sa 84e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le mercredi 11, à 4 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet, 30

Les amis et connaissances de la famille DHONDT-FOVEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Henriette-Joseph FOVEAU, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1882, dans sa cinquante-et-unième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES, qui seront chantées le jeudi 12 courant, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 14 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet.

Belgique

Bruxelles. — Il y a quelques jours, les élèves de Saint-Louis de Bruxelles recevait une circulaire qui leur causait déjà une douce satisfaction, celle de voir se prolonger leurs vacances ; voici comment était conçue cette circulaire :

INSTITUT SAINT-LOUIS

Boulevard du Jardin Botanique » Bruxelles, le 6 janvier 1882.

» M.

» J'ai l'honneur de vous informer que, par suite de réparations forcées, la rentrée n'aura lieu que mercredi 11 courant, avant 8 heures du soir.

» Agréez M... mes considérations très-distinguées.

» J. VAN AERTSELAER, directeur. »

Aujourd'hui, par contre, les élèves de l'Institut St-Louis ont reçu le télégramme suivant :

« Bruxelles, le 9-1-82 à 4 heures 47.

» Circulaire fausse. Rentrée ce soir.

» VAN AERTSELAER, directeur. »

» Ces deux documents contradictoires ont dû jeter les élèves de l'Institut St-Louis dans une singulière perplexité ; auquel ont-ils cru ? Des recherches se font, paraît-il, pour découvrir lequel des deux est le véritable. »

Nous lisons dans le *Journal de Liége* :

J Extrait de la correspondance bruxelloise du *ournal de Liége* :

« On sait que dans la vie intime la famille royale de Belgique est extrêmement affable. Voici un trait qui permet d'en juger :

« La jeune princesse Clémentine reçoit des leçons de musique d'une artiste, connue pour son talent sur le piano et la harpe. Cette dame vint, comme d'habitude, donner sa leçon il y a quelques semaines. S. M. la Reine y assistait. Il faut savoir que Sa Majesté avait acheté quelques jours auparavant deux ravissants griffons.

» L'artiste, en entrant, déposa sur un meuble son chapeau, garni d'un oiseau, suivant la mode actuelle. Or, les jeunes griffons de la Reine avisèrent ce chapeau, se mirent à le mordiller et, en jouant, déchiquetèrent l'oiseau artificiel. On ne s'en aperçut qu'au moment où l'artiste voulut se retirer.

» Quand la Reine vit le dégât causé par ses griffons, elle en rit beaucoup, mais voulut le réparer sur-le-champ. Elle envoya chercher un oiseau pareil à celui qui avait été abîmé. Aidée de la princesse Clémentine, elle le cousit elle-même sur le chapeau avec infiniment d'adresse et répara la garniture au point de faire disparaître toute trace du méfait. L'artiste a gardé son chapeau en souvenir de cette royale réparation.»

— **Tirlemont.** — *Accidents de chemin de fer.* — Dimanche, le train-éclair qui dessert la correspondance entre l'Angleterre et l'Allemagne, et qui part d'Ostende (quai) à 3 h. 40, pour arriver à Verviers à 8 h. 07 du matin, a été se jeter, à la bifurcation de sortie de la station de Tirlemont, sur une machine de manœuvres.

Le machiniste du train international avait pu ralentir la marche de sa locomotive et il ne résulta de la rencontre qu'un choc peu violent.

Le train-éclair était composé d'un fourgon de tête, d'une seule voiture mixte et d'un autre wagon. Un seul voyageur se trouvait dans l'express ; il n'a reçu aucune blessure.

Trois agents ont été blessés, mais non grièvement.

Le machiniste de l'express se plaint de douleurs internes.

Les dégâts matériels sont insignifiants.

— **Zele.** — Le même jour, le garde-barrière de poste entre les stations de Zele et de Grunbergen, a été atteint par le train allant d'Eecloo à Bruxelles.

Le malheureux a été tué sur le coup.

Neufvilles. — *Criminel attentat.* — Lundi, vers quatre heures du matin, le garde placé à la barrière en deçà de la station de Neufvilles vers Soignies aperçut contre la voie ferrée l'une de ces billes en bois sur lesquelles sont établis les rails. Il s'avança et constata que, sur un parcours assez long et à distances, l'on avait placé sur la voie vingt-sept billes semblables à la première.

En ce moment le garde vit trois hommes masqués qui prenaient la fuite.

Le brave employé, conservant son sang-froid, s'empressa de courir du côté de Mons — à une certaine distance — et de placer sur la voie la lumière indiquant un obstacle, car le train qui devait arriver le premier, et pour ainsi dire immédiatement, était l'express de Paris partant de Mons à 4 h. 10.

Mais heureusement (le hasard fait parfois bien les choses), ce train était en retard et ce fut un train de marchandises qui se présenta ; il n'allait qu'à petite vitesse et s'arrêta avant d'arriver aux billes. Le machiniste de l'express, averti également en temps utile, put lui aussi faire arrêt.

Il y a eu descente de justice hier matin à Neufvilles, M. le juge d'instruction De Buschère a été interroger le garde-barrière. Des soupçons planent sur certains individus.

Gheel. — Un meurtre, dû à une impardonnable négligence, a eu lieu à Gheel, à l'établissement des aliénés de cette colonie. Un aliéné, en traitement pour une maladie accidentelle, fut placé à l'infirmerie dans une chambre occupée déjà par un autre aliéné. Laissés sans surveillance, ce dernier tua son compagnon à coups de sabot. Lorsqu'on l'interrogea sur l'acte qu'il venait de commettre, il répondit qu'il ne se rappelait de rien. Que cette leçon serve à toutes les personnes qui donnent leurs soins aux aliénés.

FAITS DIVERS

— Hier soir mardi, M. le gouverneur de Paris a réuni dans un dîner officiel, à l'hôtel Continental, M. le Ministre de la guerre, son chef d'état-major général, les directeurs, tous les généraux commandant les corps d'armée réunis pour le classement, les présidents des comités et tous les membres du comité d'infanterie.

— Le général Campenon s'est préoccupé de l'impôt connu sous le nom de *corvée personnelle*, qui pèse sans raison sur les officiers sans troupe. Cette question ce présentait tout naturellement, puisqu'en prépare au ministère le travail de l'unification des soldes.

L'imposition de la corvée personnelle avait sa raison d'être, autrefois que les officiers sans troupes étaient en résidence fixe par rapport aux autres officiers.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même. La quotité à payer au fix n'est pas considérable (3 fr. 75) ; mais elle constitue un état d'exception qu'il est désirable de faire cesser.

Des pourparlers sont engagés dans ce sens avec le ministre des finances.

— Le ministre de la guerre, sur la proposition du Comité consultatif de la cavalerie, a arrêté, le 3 décembre dernier, les dispositions suivantes :

Dans la cavalerie, les officiers sont autorisés à sortir, le dimanche, à cheval, en culotte et en bottes.

Le port de l'épée est supprimé d'une manière absolue dans les régiments de cuirassiers et de dragons. Cette disposition est applicable aux officiers de cavalerie employés dans les différentes écoles militaires.

Par suite, les officiers des subdivisions d'armes ci-dessus désignées porteront désormais le sabre dans toutes les circonstances où le port de l'épée était prescrit ou toléré par les règlements en vigueur.

—Les travaux de l'église du Sacré-Cœur, de Paris, qui comptera au nombre des plus importantes de ce siècle, viennent d'entrer, avec l'année 1882, dans une nouvelle phase.

Lundi, on a achevé de sceller la dernière pierre du bandeau monumental ou cordon sculpté qui forme la ligne de démarcation entre la crypte et l'église proprement dite. Ce bandeau est maintenant achevé sur toute l'étendue du pourtour du monument. Le clocher est arrivé à la même hauteur et a reçu la même ornementation.

L'aspect de cette colossale construction est aujourd'hui des plus imposants. On dirait un bastion de forteresse qui se trouve, d'ailleurs, comme encaissé entre les murs de soutènement. On peut également, maintenant, se faire une idée exacte de l'étendue et de l'aspect vraiment grandiose de la crypte, aujourd'hui entièrement terminée et couverte dans presque toute son étendue.

A première vue, on pourrait se croire dans une vieille cathédrale, car, de chaque côté de la quadruple rangée de pilastres aux proportions colossales destinés à supporter la future basilique, il existe déjà des chapelles complètement terminées, quant au gros-œuvre.

En avant de l'édifice, les charpentiers viennent de reprendre leurs travaux. L'échafaudage s'élève, se fortifie et prend des proportions colossales, comme on peut en juger en voyant, du boulevard, à l'entrée de la rue Laffitte, la véritable forêt de chardente qui, d'un jour à l'autre, semblé sortir de dessous terre. Encore quelques semaines, et on pourra apercevoir ce gigantesque échafaudage de tous les points de Paris.

A un autre point de vue, on voit chaque jour augmenter le nombre des pèlerins qui se rendent à la chapelle provisoire. Pendant le mois dernier, ce nombre s'est élevé à près de cinquante mille.

Quatre-vingt-seize prêtres étrangers y ont dit la messe, et il a été distribué, pour la visite des travaux, quatre mille cinquante-six cartes.

— La succursale de la banque de France à Anvers vient d'être victime d'un vol des plus audacieux.

Cent sacs contenant chacun dix mille francs en numéraire, expédiés à la Banque de Lyon, avaient été placés dans un fourgon spécial du train sous la surveillance d'un employé.

A l'arrivée, on s'aperçut qu'un sac manquait.

L'employé assure n'avoir pas dormi, pendant le trajet et ne se souvient d'aucun incident pouvant guider la justice.

— On sait que M. Léo Taxil a fait afficher, comme un titre de gloire, dans toutes les rues, sa condamnation à 60,000 fr. de dommages-intérêts pour diffamation envers la mémoire du pape Pie IX.

Deux voyous titubants se réjouissaient de la lecture de ce factum, rue Oberkampf, lorsque vint à passer un vieux prêtre, marchant avec peine. Nos deux pochards immediatement se saisirent de lui, et le traînant devant l'affiche de M. Taxil, voulurent le forcer à en faire la lecture à haute voix.

Le pauvre vieillard se débattait, suppliant les deux ivrognes qui lui répondaient par des grossièretés, lorsque, comme un *Deus ex machinâ*, survint un jeune sous-officier de chasseurs à cheval. De deux claques bien appliquées, il envoya les deux insulteurs dans le ruisseau, puis prenant l'ecclésiastique sous le bras, il l'emmena.

L'un des ivrognes qui s'était relevé, avait fait mine de courir après le sous-officier : mais devant son attitude résolue, il rebroussa chemin.

Espérons que cette correction méritée lui profitera, ainsi qu'à son camarade.

— Lady Fergusson, femme de sir James Fergusson, gouverneur de Bombay, est morte du choléra en l'absence de son mari, en tournée d'inspection.

— UNE CONFÉRENCE ORIGINALE. — Une réunion assez originale est celle qui aura lieu le dimanche 22 janvier, salle Rivoli, rue Saint-Antoine.

Il s'agit d'une conférence contradictoire entre le capital et le travail. Trois orateurs ouvriers et trois orateurs patrons y traiteront successivement la question des grèves.

Cette conférence ne sera pas la seule : l'Union des Chambres syndicales ouvrières et l'Union des Chambres syndicales patronales se sont entendues pour organiser une série de réunions du même genre.

Est-ce un moyen d'arriver à une solution pratique ?

Nous l'ignorons. Mais dans tous les cas le procédé est nouveau et mériterait une mention particulière.

— Depuis quelques semaines, la mortalité s'est accrue d'une manière considérable dans les hôpitaux de Paris : la proportion qui, auparavant, était en moyenne de deux décès par jour et par établissement, s'est élevées dans ces derniers temps, à six et même à huit par jour. Il est vrai que s'il n'y a pas, à proprement parler, d'épidémie à Paris, en ce moment, la douceur anormale de la température et l'humidité actuelle de l'atmosphère sont extrêmement préjudiciables à certaines personnes, entre autres à celles atteintes d'affections de poitrine.

En outre, le chiffre considérable de décès que nous venons de citer, provient de ce que, depuis le commencement de l'hiver, par ordre du directeur de l'Assistance publique, on reçoit dans les établissements hospitaliers une plus grande quantité de phthisiques qu'autrefois.

Les chefs de clinique réclament à grands cris, pour enrayer la mortalité dans les hôpitaux, la création d'établissements situés en dehors de Paris, et autant que possible dans les endroits abrités; le grand air étant funeste à un nombre considérable de malades.

— Le 25 janvier prochain, dans les salons du Cercle des arts libéraux, rue Vivienne, à Paris, l'*Union des femmes*, l'association nouvelle des peintres et sculpteurs femmes, dont nous avons déjà parlé, doit ouvrir une exposition qui nous semble présenter un intérêt particulier, à cause du but tout à fait nouveau qu'elle veut atteindre. Ce but serait de créer un lien de camaraderie et d'intérêt réciproque entre des femmes qu'anime un noble et sérieux amour de l'art.

Parmi celles qui ont promis leur concours et qui ont été les premières adhérentes à cette idée, nous citerons : Mmes Annie Ayrton, Léon Bertaux, Anaïs Beauvais, Virginie Demont-Breton, Louise Daru, Elise Enault, Jeanne Fichet, Emilie Leleux, Euphémie Muraton, Rosalie Thévenin, Félicie Schneider, Elodie La Villette.

— D'après une information publiée par plusieurs journaux, le nombre des cartes de visite envoyées cette année n'aurait pas atteint le chiffre des années précédentes.

Nos renseignements établissent au contraire que le nombre des cartes de visite reçues cette année à la recette principale de la Seine jusqu'au 7 janvier inclusivement, a été de 7,580,565.

L'augmentation en faveur de l'année 1882 est donc de 625,970.

2 — La *Gazette de la Croix* annonce que, par un ordre de cabinet, daté du 27 décembre le major général *comte de Waldersée*, a été nommé quartier-maître de l'état-major général.

Cette situation lui permettra de soulager le chef de l'état-major général, *comte de Moltke*, dans ses travaux, et l'appellera éventuellement à le remplacer.

UNE ÉGLISE ENVAHIE PAR LES LOUPS. — *El Dia*, de Madrid, nous apporte le récit d'une histoire de messe de minuit des plus dramatiques.

Donc, dans la nuit du 24 au 25 décembre dernier, les habitants du *pasito* de Unarre s'étaient réunis à l'église du lieu pour assister à la *Misa del Gallo* (la Messe du Coq) et leurs dévotions faites, se mettaient en devoir de regagner leurs logis respectifs, lorsque, en ouvrant les portes du saint lieu, qu'aperçurent-ils, à leur indicible épouvante ? Une meute de loups affamés qui se rua au milieu de la foule, gueule ouverte et crocs acérés avec d'effroyables hurlements !

On peut juger de la panique et de la confusion qui suivirent cette invasion inattendue et, pendant les premiers moments, les carnassiers eurent beau jeu. Le seul des assistants qui parait ne pas avoir perdu la tête fut le sacristain qui, grimpant lestement sur la chaire, heureusement assez élevée, se mit à aboyer avec une fureur, et surtout avec une telle perfection d'imitation, que les loups terrifiés en abandonnèrent soudain leur sanglante besogne, non sans laisser, il est vrai, sur le carreau, trois morts et cinq blessés grièvement.

Maintenant, vous savez, ce sont là : *Cosas de España*.

— Les journaux du soir annoncent que la police a saisi, dans une cave près de Cork, 30 fusils, 800 cartouches à balles et 300 cartouches de dynamite.

— Nous lisons dans le *Journal de Genève* : « A Wald, canton d'Appenzell, un petit enfant d'un an avait reçu comme cadeau une poupée. Sa première occupation fut de la porter à sa bouche, et bientôt après l'enfant mourait après de terribles souffrances. Les habits de la poupée étaient faits d'une étoffe verte contenant du poison. »

— La création des lycées de jeunes filles occupe beaucoup la presse. Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs les appréciations souvent fort justes de M. J.-J. Weiss: aujourd'hui nous allons leur donner l'amusante fantaisie en vers qui a été publiée par l'*Evènement*.

Elle est signée Monselet :

I.

DAPHNIS ET CHLOÉ.

Daphnis.

Chloé, ta bouche est une rose,
Que toujours le désir arrose
De ses sucs les plus mielleux.
O Chloé! ne soit point farouche;
O bellet donne-moi ta bouche;
Fais d'un berger l'égal des dieux!

Chloé.

Daphnis, votre discours m'assomme;
Vraiment, pour ce qu'on appelle homme,
Je rougis en vous écoutant.
Allez, Daphnis, chercher ma trousse;
Il faut ce soir que sur la mousse
Je disséque un agneau vivant.

II.

B. DE VENTADOUR ET ÉLÉONORE DE GUYENNE,

Bernard de Ventadour.

Le rossignol, ô Léonore,
A redit son hymne sonore
Ce soir au verger féodal.
Je veux, aussi, sous ta fenêtre,
Rêver, chanter, mourir peut-être,
Madame, en disant mon doux mal.

Eléonore de Guyenne.

Bernard, vous êtes moyen-âge.
Moi, je n'ai que faire d'un page
Qui m'étourdit de ses chansons.
Il faut, ce soir, que je termine
Mon mémoire sur l'origine
Des Highlanders et des Saxons,

III

FAUST ET MARGUERITE

Faust

Marguerite, cette fleur blanche
Sur qui ton frais regard se penche
Te dit que je t'adore, enfant.
Je veux respirer en silence
Le parfum de ton innocence,
O douce fille au front charmant !

Marguerite

Henri, quelle mouche vous pique ;
Etudiant la botanique,
Docteur, je vais par le jardin.
J'en suis, mon cher, aux cryptogames,
Et n'ai que faire de vos flammes,
Henri vous êtes un crétin.

IV

GONTRAN ET ELLE

Gontran

Madame, le soir, à la danse,
Quand votre beau corps se balance
En ondulant entre mes bras,
Lorsque votre bouche rieuse,
Tout à coup devient sérieuse,
Direz-vous que vous n'aimez pas ?

Elle

Monsieur, cessez sur mon épaule,
De réciter un si vieux rôle,
Et de vos madrigaux d'opéra
Laissez-moi trouver un carbure
Qui, mélangé d'un iodure,
Détruise le phylloxéra !

UN BACHELIER,

L'ENSEIGNEMENT LAIQUE

On écrit d'Audierne :

Le nommé Guyadier, instituteur laïque, vient d'être incarcéré pour avoir commis les plus monstrueux attentats sur douze de ses élèves.

Il y avait un an qu'il se livrait à ces actes au su de tout le monde mais, comme il se vantait très haut d'être protégé par le parti radical, personne n'osait le faire mettre en accusation.

Il a fallu, pour qu'on se décidât à parler, qu'un enfant devint tellement malade qu'on dût appeler plusieurs médecins.

TRIBUNAUX

Les manifestants de dimanche dernier

Aujourd'hui la 10e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine présidée par M. Gressier a continuer à juger les manifestants de dimanche dernier.

Le tribunal s'est montré beaucoup plus sévère qu'hier.

Les débats, cependant, n'ont pas offert plus d'intérêt. Tous les prévenus, parmi lesquels on voyait des gamins de 15 ans, qui viennent faire leur apprentissage d'émeutiers, tous les prévenus, disons-nous, ont nié énergiquement avoir résisté aux agents.

Le tribunal a condamné : Poirier à 15 jours de prison, sa femme à 2 mois ; Robert, à 15 jours, Norman à un mois, Ellingen, Courtin, Degours, Chement, Martin à 3 mois, Gosse à un mois, Gauvain à la même peine, Lhonneou à 3 jours, Weber à 3 jours et Barbier à 15 jours.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

Conseil de cabinet

Paris, 10 janvier.

Le conseil de cabinet tenu hier soir aux affaires étrangères a duré jusqu'à minuit.

M. Gambetta a donné lecture à ses collègues de l'exposé des motifs et du dispositif du projet de révision de la Constitution.

Ce projet a été soumis au président de la République dans le conseil tenu à l'Elysée et qui s'est prolongé assez tard.

Une interpellation de l'Extrême-Gauche

Paris, 10 janv., soir

L'Extrême-Gauche, réunie après la séance de la Chambre, a renoncé à interpeller le gouvernement sur les faits relatifs à certaines nominations ; ainsi que sur les incidents de la manifestation qui a eu lieu à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Blanqui, etc.

L'extrême gauche s'est prononcée pour une interpellation sur la politique générale, et a décidé qu'elle serait déposée aussitôt après la constitution définitive du bureau.

M. Perin soutient l'interpellation.

Vice-présidence de la Chambre

Parmi les noms mis en avant pour la vice-présidence de la Chambre des députés, on cite ceux de MM. Boysset, Lockroy, Goblet et Tirard.

L'élection de M. Boysset aurait le caractère d'une manifestation en faveur du scrutin d'arrondissement.

Les intentions de M. Gambetta.

Paris, 10 janvier, 11 h. soir.

On raconte que, dans une conversation tenue avec un membre de la majorité de la Chambre des députés, M. Gambetta a déclaré que l'introduction du scrutin de liste dans la Constitution ne menaçait nullement la Chambre actuelle.

Il a déclaré qu'il tenait absolument à en faire la proposition au Congrès, laissant entendre qu'il était résigné à subir toutes les conséquences de l'initiative qu'il prend à ce sujet.

M. Gambetta voit, dit-on, dans cette question, le moyen de s'assurer clairement s'il possède, ou non, la confiance de la Chambre.

Ses amis disent que, s'il était battu devant la Chambre sur le scrutin de liste, M. Gambetta abandonnerait le pouvoir.

Quant aux nominations qu'on lui a reprochées, M. Gambetta a déclaré que, pour toutes les fonctions dont les titulaires se trouvent en contact avec des élus du suffrage universel, il se fait une règle de ne prendre que des hommes désignés par les électeurs : témoin la nomination de M. Floquet à la préfecture de la Seine. Au contraire, pour les fonctions dont les titulaires n'ont aucune initiative à prendre, comme MM. J.-J. Weiss et de Miribel, il considère qu'il avait le droit de choisir les hommes les plus capables.

Il a pris M. J.-J. Weiss, qui possède un incontestable talent d'écrivain, pour rédiger les dépêches et les notes diplomatiques, dont le sens et la portée lui sont indiqués.

M. de Miribel, d'autre part, a fait preuve d'aptitude supérieure, en certaines matières techniques, et le gouvernement a mis, à côté de lui, le général Ferron, un des républicains les plus éprouvés de l'armée.

M. Gambetta a conclu par ces mots : On a mes actes pour me juger; qu'on m'y attende.

— La succursale de la Banque de France à Anvers vient d'être victime d'un vol des plus audacieux.

Cent sacs contenant chacun dix mille francs en numéraire, expédiés à la Banque de Lyon, avaient été placés dans un fourgon spécial du train sous la surveillance d'un employé.

A l'arrivée, on s'aperçut qu'un sac manquait.

L'employé assure n'avoir pas dormi, pendant le trajet et ne se souvient d'aucun incident pouvant guider la justice.

— On sait que M. Léo Taxil a fait afficher, comme un titre de gloire, dans toutes les rues, sa condamnation à 60,000 fr. de dommages-intérêts pour diffamation envers la mémoire du pape Pie IX.

Deux voyous titubants se réjouissaient de la lecture de ce factum, rue Oberkampf, lorsque vint à passer un vieux prêtre, marchant avec peine. Nos deux pochards immediatement se saisirent de lui, et le traînant devant l'affiche de M. Taxil, voulurent le forcer à en faire la lecture à haute voix.

Le pauvre vieillard se débattait, suppliant les deux ivrognes qui lui répondaient par des grossièretés, lorsque, comme un *Deus ex machinâ*, survint un jeune sous-officier de chasseurs à cheval. De deux claques bien appliquées, il envoya les deux insulteurs dans le ruisseau, puis prenant l'ecclésiastique sous le bras, il l'emmena.

L'un des ivrognes qui s'était relevé, avait fait mine de courir après le sous-officier : mais devant son attitude résolue, il rebroussa chemin.

Espérons que cette correction méritée lui profitera, ainsi qu'à son camarade.

— Lady Fergusson, femme de sir James Fergusson, gouverneur de Bombay, est morte du choléra en l'absence de son mari, en tournée d'inspection.

— UNE CONFÉRENCE ORIGINALE. — Une réunion assez originale est celle qui aura lieu le dimanche 22 janvier, salle Rivoli, rue Saint-Antoine.

Il s'agit d'une conférence contradictoire entre le capital et le travail. Trois orateurs ouvriers et trois orateurs patrons y traiteront successivement la question des grèves.

Cette conférence ne sera pas la seule : l'Union des Chambres syndicales ouvrières et l'Union des Chambres syndicales patronales se sont entendues pour organiser une série de réunions du même genre.

Est-ce un moyen d'arriver à une solution pratique ?

Nous l'ignorons. Mais dans tous les cas le procédé est nouveau et mériterait une mention particulière.

— Depuis quelques semaines, la mortalité s'est accrue d'une manière considérable dans les hôpitaux de Paris : la proportion qui, auparavant, était en moyenne de deux décès par jour et par établissement, s'est élevées dans ces derniers temps, à six et même à huit par jour. Il est vrai que s'il n'y a pas, à proprement parler, d'épidémie à Paris, en ce moment, la douceur anormale de la température et l'humidité actuelle de l'atmosphère sont extrêmement préjudiciables à certaines personnes, entre autres à celles atteintes d'affections de poitrine.

En outre, le chiffre considérable de décès que nous venons de citer, provient de ce que, depuis le commencement de l'hiver, par ordre du directeur de l'Assistance publique, on reçoit dans les établissements hospitaliers une plus grande quantité de phthisiques qu'autrefois.

Les chefs de clinique réclament à grands cris, pour enrayer la mortalité dans les hôpitaux, la création d'établissements situés en dehors de Paris, et autant que possible dans les endroits abrités; le grand air étant funeste à un nombre considérable de malades.

— Le 25 janvier prochain, dans les salons du Cercle des arts libéraux, rue Vivienne, à Paris, l'*Union des femmes*, l'association nouvelle des peintres et sculpteurs femmes, dont nous avons déjà parlé, doit ouvrir une exposition qui nous semble présenter un intérêt particulier, à cause du but tout à fait nouveau qu'elle veut atteindre. Ce but serait de créer un lien de camaraderie et d'intérêt réciproque entre des femmes qu'anime un noble et sérieux amour de l'art.

Parmi celles qui ont promis leur concours et qui ont été les premières adhérentes à cette idée, nous citerons : Mmes Annie Ayrton, Léon Bertaux, Anaïs Beauvais, Virginie Demont-Breton, Louise Daru, Elise Enault, Jeanne Fichet, Emilie Leleux, Euphémie Muraton, Rosalie Thévenin, Félicie Schneider, Elodie La Villette.

— D'après une information publiée par plusieurs journaux, le nombre des cartes de visite envoyées cette année n'aurait pas atteint le chiffre des années précédentes.

Nos renseignements établissent au contraire que le nombre des cartes de visite reçues cette année à la recette principale de la Seine jusqu'au 7 janvier inclusivement, a été de 7,580,565.

L'augmentation en faveur de l'année 1882 est donc de 625,970.

2 — La *Gazette de la Croix* annonce que, par un ordre de cabinet, daté du 27 décembre le major général *comte de Waldersée*, a été nommé quartier-maître de l'état-major général.

Cette situation lui permettra de soulager le chef de l'état-major général, *comte de Moltke*, dans ses travaux, et l'appellera éventuellement à le remplacer.

UNE ÉGLISE ENVAHIE PAR LES LOUPS. — *El Dia*, de Madrid, nous apporte le récit d'une histoire de messe de minuit des plus dramatiques.

Donc, dans la nuit du 24 au 25 décembre dernier, les habitants du *pasito* de Unarre s'étaient réunis à l'église du lieu pour assister à la *Misa del Gallo* (la Messe du Coq) et leurs dévotions faites, se mettaient en devoir de regagner leurs logis respectifs, lorsque, en ouvrant les portes du saint lieu, qu'aperçurent-ils, à leur indicible épouvante ? Une meute de loups affamés qui se rua au milieu de la foule, gueule ouverte et crocs acérés avec d'effroyables hurlements !

On peut juger de la panique et de la confusion qui suivirent cette invasion inattendue et, pendant les premiers moments, les carnassiers eurent beau jeu. Le seul des assistants qui parait ne pas avoir perdu la tête fut le sacristain qui, grimpant lestement sur la chaire, heureusement assez élevée, se mit à aboyer avec une fureur, et surtout avec une telle perfection d'imitation, que les loups terrifiés en abandonnèrent soudain leur sanglante besogne, non sans laisser, il est vrai, sur le carreau, trois morts et cinq blessés grièvement.

Maintenant, vous savez, ce sont là : *Cosas de España*.

— Les journaux du soir annoncent que la police a saisi, dans une cave près de Cork, 30 fusils, 800 cartouches à balles et 300 cartouches de dynamite.

— Nous lisons dans le *Journal de Genève* : « A Wald, canton d'Appenzell, un petit enfant d'un an avait reçu comme cadeau une poupée. Sa première occupation fut de la porter à sa bouche, et bientôt après l'enfant mourait après de terribles souffrances. Les habits de la poupée étaient faits d'une étoffe verte contenant du poison. »

M. Hérold

Plusieurs sénateurs se plaignent de ce que M. Hérold, sénateur, ait été remplacé par M. Floquet, député, comme préfet de la Seine. Ils y voient un nouvel amoindrissement pour le Sénat.

La démission du préfet de police

Les bruits relatifs à la démission du préfet de police, qui ont circulé depuis dimanche, sont dénués de tout fondement. Il est aisé d'en deviner la source. Ils viennent des milieux politiques avec lesquels M. Camescasse a eu le courage d'engager la lutte, à propos de l'anniversaire de la mort de Blanqui.

L'événement va d'ailleurs modifier sa situation. Jusqu'ici le parti radical le tolérait ; tout en l'avertissant que l'an prochain il ne voterait pas le budget de la préfecture, les plus avancés des membres du Conseil municipal n'avaient osé refuser de le voter pour cette année.

La journée de dimanche les a exaspérés, et M. Camescasse n'est plus maintenant, à leurs yeux, qu'un préfet à l'image de M. Andrieux, contre lequel ils vont commencer à fourbir leurs armes.

Diners à l'Elysée

On prépare à l'Elysée les dîners officiels de cet hiver. Il y en aura probablement quatre :

Le premier en l'honneur des présidents de la Chambre et du Sénat, et des ministres ; le second sera offert aux chefs de corps d'armée ; le troisième, au corps diplomatique, et le quatrième, à divers personnages de distinction qui n'ont pas de fonctions officielles.

Quant aux bals, il est probable qu'il y en aura deux.

Affaires d'Egypte

Vienne, 10 janvier, midi.

On semble admettre ici que la note collective remise au khédive ne change rien à la situation. Le cabinet de Vienne, ainsi que les autres puissances, sont également pour le maintien du *statu quo* en Egypte; mais ce *statu quo* comprend aussi la situation actuelle de l'Egypte vis-à-vis de la Porte. Toute tentative de changer l'état